

Le Quota de Genre de l'Algérie (Loi Organique 12-03) et son Recul de 2021

Gender Equality · Good practice · Algérie

Score de qualité : 41/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La loi algérienne sur les quotas de 2012 (Loi organique 12-03) a fait passer la part des femmes au parlement de 7,7 % à 31,6 % en rejetant purement et simplement les listes non conformes. Une réforme électorale de 2021 a remplacé ce quota contraignant par une règle de parité nominale, et la représentation féminine est retombée à 8,1 %.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	0/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-07-05

[Algerian People's National Assembly \(Organic Law 12-03 / 2021 electoral law reform\)](#) — consulté le 2026-07-05

[UN Women \(2012\)](#) — consulté le 2026-07-05

[Washington Institute analysis](#) — consulté le 2026-07-05

[IPU Parline - data on women](#) — consulté le 2026-07-05

[Medfeminiswiya analysis](#) — consulté le 2026-07-05

Citer — Evidoria. *Le Quota de Genre de l'Algérie (Loi Organique 12-03) et son Recul de 2021*. ID persistant : dcf50034-aa7c-461b-9f5f-8bb08c331aca.